

Infos- Brèves MORETTE

LA VIE COMMUNALE

Bulletin d'informations municipales de Morette – Juillet 2024

Le mot du Maire

Chères Morettines et chers Morettins,

Suite à l'exceptionnel orage du mardi 25 juin dernier, j'ai fait une demande de classement de la commune en catastrophe naturelle. J'invite toutes les personnes victimes de dégâts à se faire recenser en mairie. Si l'état de catastrophe naturelle est accepté, la commune fera parvenir l'arrêté aux personnes qui se seront inscrites en mairie afin qu'elles le remettent à leurs assurances.

Nos routes, chemins, ruisseaux, bâtiments et autres ont subi de gros dégâts. Nous sommes intervenus au plus vite pour parer au plus urgent. Nous allons continuer à œuvrer pour la remise en état de notre territoire. J'adresse un très grand Merci aux pompiers et aux personnes qui nous ont aidé à faire face à cet évènement.

La mobilisation des Morettins aux urnes lors des dernières élections montrent l'implication de nos habitants dans le devenir de notre pays. C'est une fierté pour la commune d'avoir un si fort taux de participation.

Je remercie le département de l'Isère qui a réfectionné la chaussée de la route des Collines. Ces travaux qui étaient fortement attendus nous permettent de circuler à nouveau sans être secoué dans tous les sens. Je pense notamment aux agriculteurs circulant en tracteur pour qui cette route était devenue un enfer.

Avec le mauvais temps les chantiers des parkings du cimetière et du City stade n'ont pas pu démarrer. L'entreprise Mandier ne devrait plus tarder à débiter ces travaux.

Je regrette que les horaires de travaux de jardinage ne soient pas respectés par tous ainsi que les aboiements qui sont également toujours d'actualité. Merci de réagir pour le bien-être de vos voisins, le confort passe aussi par le respect.

Il y a actuellement une réflexion sur les cours de Yoga, nous avons des demandes pour qu'une autre séance soit mise en place un soir de semaine en plus de celle du lundi matin. Si vous êtes intéressé merci de vous inscrire en mairie (le nombre de participants potentiel en septembre permettra la mise en place de la séance).

L'organisation de la Fête du village a commencé, nous sommes à la recherche d'exposants pour le marché artisanal alors si autour de vous, il y a des personnes intéressées, merci de les diriger vers le secrétariat de la mairie. Vous trouverez à la fin de ce journal le bulletin d'inscription pour le repas du samedi 31 août au soir.

Votre maire.

Franck DORJOL

Compte-rendu du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 24 juin 2024 à 20 Heures 00

L'an deux mille vingt-trois, le Lundi 24 Juin 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Etaient présents :

Mmes MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Madame Caroline EYSSARD PONCIER, Madame Lyliane MUZELIER, Monsieur Bastien SANGIORGIO, Didier TRICHARD

Absents : Monsieur Eric DESPRES, Marie-Claire GEYMOND, Julien ROUSSEL, Madame Geneviève TORRALBA

Procurations : Madame Marie-Claire GEYMOND donne procuration à Monsieur Franck DORIOL, Monsieur Julien ROUSSEL donne procuration à Monsieur Joseph ALBANESE, Monsieur Eric DESPRES donne procuration à Madame Caroline EYSSARD PONCIER

M. Joseph ALBANESE a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 20h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 février 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2024-09 Délégation au maire mouvements de crédit 7.5 %

Vu, l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu, la délibération n°2024-08 du 20/02/2024 de vote du budget primitif 2024 donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite des 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

DEMANDE à Monsieur le maire et au comptable public chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2024-10 Intervention des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de la SMVIC

Vu, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriales de la République ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, l'arrêté préfectoral n°38-2016-12-06-007, en date du 06 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes du pays de St Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère au 1^{er} janvier 20217 ;

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention pour l'intervention des personnels communaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et rappelle la volonté commune, dans un souci de rationalisation de la dépense publique et d'optimisation des moyens humains mis à disposition dans les communs membres, de parvenir à mutualiser les personnels en place pour différentes missions relatives à l'eau et à l'assainissement. Il convient de définir les modalités techniques et financières de mise à disposition des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de la SMVIC notamment pour la relève des compteurs d'eau et les missions des abords des installations.

Il est proposé de définir un tarif horaire de 27 euros correspondant au coût horaire chargé moyen d'un agent d'exploitation du service eau et assainissement (23 euros) plus les frais annexes (véhicules, téléphones, vêtements...) (4 euros). Ce tarif sera appliqué à un décompte horaire au réel sur toutes les interventions du personnel communal pour le compte du service eau et assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention et de bien vouloir l'annexer à la présente.

2024-11 Reconduction convention mare pédagogique

Vu, la convention signée en date du 23 mars 2004, entre les membres de l'indivision BUISSON, parcelle n°240 section C située au lieu-dit Condamine à Morette ;

Vu, le renouvellement de la convention le 23 mai 2014 ;

Monsieur le Maire rappelle la convention signée et propose un nouveau renouvellement de la convention entre les propriétaires et la commune de Morette pour la mare pédagogique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

ADOpte le renouvellement de la convention de la convention entre les propriétaires et la commune de Morette pour la mare pédagogique.

DEMANDE à Monsieur le maire de bien vouloir l'annexer à la présente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

Orage du 25 juin

Nous avons vécu une terrible soirée le 25 juin dernier, les anciens disent ne jamais avoir vu un orage aussi intense. Les ruisseaux doivent faire part d'une attention toute particulière. En effet, il y a eu beaucoup de branches, pierres et autres qui ont été transportés par les forts courants.

Il est demandé aux propriétaires riverains des ruisseaux de faire le nécessaire au niveau de l'entretien de ces derniers. Les dégâts sont importants, nous pouvons le constater sur les photos qui suivent ces quelques mots.

Coulée de pierres et de boues aux Feugères



Ruisseau dans Morette



Terrains de sport de l'école



Chemin des routes



Le mur de l'école



Déblaiement du terrain de boules



Projet Théâtre

Article écrit par les CE2 : Lisa, Eléonore, Simon, Maxime et Lyoris

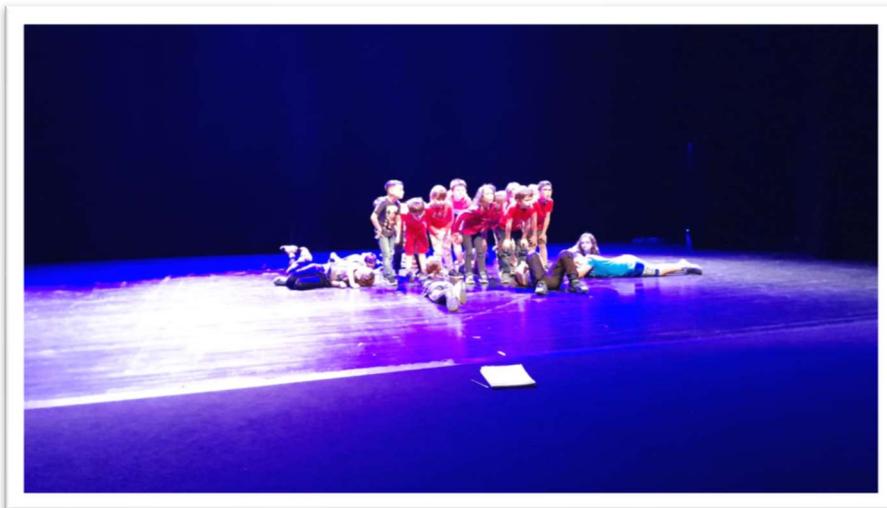
Mardi 14 mai, nous avons pris le bus pour aller au Diapason à St Marcellin. Une fois arrivés, nous avons fait des ateliers : jonglage, exposition de photos, labyrinthe avec des crayons, jeux coopératifs...

Nous nous sommes entraînés à répéter notre pièce de théâtre avant de monter sur scène devant d'autres classes.

Enfin nous avons regardé les autres pièces de théâtre et nous avons joué devant tout le monde.

Puis nous sommes rentrés en bus pour pique-niquer à l'école.

C'était une journée incroyable !



Les bonhommes en métal

Article écrit par les CE2 : Lisa, Eléonore, Simon, Maxime et Lyoris

Dans le cadre du projet « Ecole et Musée » avec le musée de St Antoine l'Abbaye.

Pour réaliser notre projet, nous avons demandé aux parents de Simon d'apporter des chutes de métaux de leur entreprise. Chaque élève a choisi ses pièces pour former son propre bonhomme. Nous avons posé nos bonhommes à plat sur une feuille, nous avons contourné et numéroté nos pièces pour pouvoir les replacer et souder. Puis nous les avons assemblées en soudant avec les parents de Simon qui avaient apporté le matériel nécessaire de leur entreprise. Nous avons assisté à l'assemblage de nos bonhommes équipés d'un casque et d'une blouse en coton (cette matière met du temps à brûler parce que le soudage fait des étincelles). Une fois terminés, nous les avons pris en photos avec nous. Ensuite nous les avons gardés dans la classe pendant une semaine avant que la maîtresse les amène au musée.

C'était une super expérience !

Mot de la maîtresse : un **grand merci** aux parents de Simon qui nous ont permis de réaliser ce projet avec succès.

Les bonhommes sont exposés au musée de St Antoine de l'Abbaye tout l'été.

Les gestes figés

Auteurs :

Tony, Lyhana, Mallaury, Mathis, Sarah, Anakine, Martin, Diane, Milo, Raphaël, Swan, Manon, Ethan, Timéo, Aubin, Lisa, Eléonore, Maxime, Simon, Lyoris, Tristan, Anna

Technique :

Assemblage de chutes métalliques d'objets par soudure MAG « Metal Active Gas »: procédé de soudage par fusion de métaux obtenue par l'énergie de l'arc électrique sous protection de gaz pour isoler le métal en fusion de l'air.

Dans le cadre d'un projet lié au recyclage, les élèves ont utilisé des chutes de métaux, des objets métalliques et autres ... pour créer leurs bonhommes en mouvement avec la contribution **Claire Marie et Hervé DIDIER de l'entreprise AMSD (Atelier Métallier Soudeur Didier)** basée à St Hilaire de la Côte.



Avant le grand départ pour le musée !!!!

Du côté des aînés

Les aînés qui participent aux après-midis récréatives se sont retrouvés au boulodrome municipal mercredi 19 juin dernier profiter du soleil et d'un barbecue offert par la municipalité. Merci à Marie-Claire et Annie pour l'organisation, ainsi qu'aux cuistos du jour Jo et Christian. Le repas copieux qui fut fortement apprécié laissa place aux habituelles parties de cartes et de scrabble ainsi qu'à la pétanque. Merci également à notre doyenne Marguerite Dezanet qui nous a fait l'honneur de sa présence. Vu le succès de la journée, celle-ci sera renouvelée l'an prochain.



VIE ASSOCIATIVE

Amicale Club Boules de Morette



Les concours de l'été 2024 :

Vendredi 19 juillet à 18h00 : Challenge Trapet et Debernardi
32 doublettes - 3^{ème} et 4^{ème} division
½ et Finale : vendredi 26 juillet à 18h

Mercredi 7 août à 14h00 : Challenge Libério Patroncini
32 doublettes mixte - 3^{ème} et 4^{ème} division

Inscriptions uniquement au 04 76 07 83 60

Afin de préserver la préparation des jeux pour les challenges, la municipalité de Morette a pris un arrêté interdisant aux personnes désirant jouer à la pétanque ou autres, l'accès aux jeux de boules la veille et le jour des compétitions.

M. le maire vous demande de respecter cet arrêté, son non-respect se verra sanctionné.



Rubrique : « information du groupe archives »

Le groupe Archives, constitué de 5 personnes, actuellement adhérentes à l'association des 7 collines et travaillant sur le récolement des archives privées, propose de se constituer en une association autonome et indépendante de l'association des 7 collines. Les éléments suivants expliquent les raisons de cette future modification.

Compte tenu de la complexité du travail de recherche et de classement des archives en notre possession et parce que l'objet de nos recherches nécessite un cadre plus adapté à la sauvegarde de cette mémoire collective, en référence aussi à ce qui existe déjà dans les associations de même type, la création d'une association indépendante et autonome, nous paraît indispensable pour un fonctionnement efficace et rigoureux.

Toute personne intéressée par ce projet, soit pour enrichir la documentation, (photos, documents, extraits de journaux, mémoire des événements ...)

Soit pour participer au travail en cours, peut nous contacter pour éventuellement nous rencontrer :

Stéphane Gentil, Noël Raffort, Michèle Pelletier) ou pour de plus amples informations...

Par mail ci-dessous : ou par téléphone :

fane.38@hotmail.fr

noelraffort@wanadoo.fr (06 70 62 31 81)

horace70@orange.fr 06 76 28 96 13

Les 7 Collines de Morette

SOIRÉE KARAOKÉ



1^{ER} KARAOKÉ ORGANISÉ CONJOINTEMENT LES 7 COLLINES DE MORETTE ET LE SOU DES ECOLES CRAS MORETTE AVEC LA PARTICIPATION DES INSTITUTRICES ET DES ENFANTS.

CETTE SOIRÉE FUT L'OCCASION DE DÉCOUVRIR LES TALENTS CACHÉS DE CERTAINS . UNE SOIRÉE RÉUSSIE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE.

VENTE PAINS



UNE NOUVELLE VENTE DE PAINS RÉALISÉE AU FOUR SOUS L'ÉGLISE ACCOMPAGNÉE D'UNE BUVETTE ET DES INCONTOURNABLES ET LÉGENDAIRES DIOTS.

LES HABITANTS ONT EU PLAISIR À SE RETROUVER ET ECHANGER.

FÊTE DE LA MUSIQUE



POUR LA 1^{ER} ANNÉE LES 7 COLLINES DE MORETTE ONT ORGANISÉ LA FÊTE DE LA MUSIQUE LA MÉTÉO ÉTANT INCERTAINE, LA SOIRÉE S'EST DEROULÉE À LA SALLE DES FÊTES DE CRAS. UN GROUPE DE MUSICIENS: « LES KOALAS MAUVES » NOUS ONT ENCHANTÉ PAR LEUR RÉPERTOIRE CERTAINS ONT MÉME PU EXÉCUTER QUELQUES PAS DE DANSES .



MORETTE

LES ARCHERS DES MONDALINES

seront heureux de vous accueillir à partir de 11h30
au lieu dit « Les Mondalines »

Dimanche 14 Juillet 2024

- Buvette

12h30 ~ Repas champêtre ~ Sous chapiteau

Salade composée
Cochon à la broche
Flageolets
Fromage
Fruit
Café/Vin



Adultes : 20 €
Enfants : 10 € (moins de 12 ans)



Après-midi : Tir à l'Arc, Venez essayer !!

Réservation impérative avant le 10 Juillet

DEZANET Gilbert	04.76.07.24.93
THEZIER Thierry	06.75.92.13.51
LEITA Chantal	06.81.03.82.67

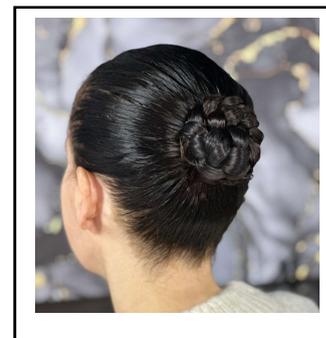
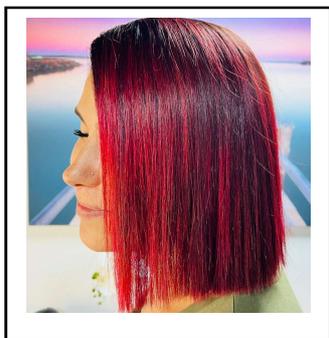
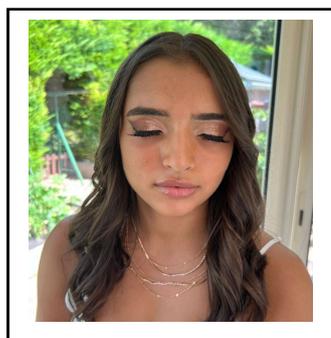
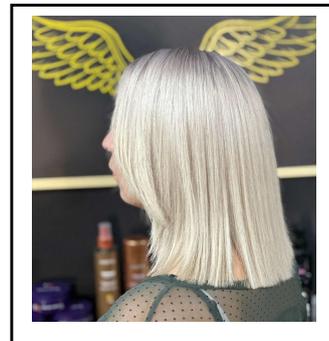
Salon concept By B

Votre Salon, concept By B reste ouvert tout l'été... N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour réaliser vos diverses prestations, coupe homme, barbe, mèche, couleur, blond polaire, coupe, soins classiques ou bien, l'incontournable Botox capillaire, Brushing, coiffure pour évènement : baptême, mariage, anniversaire... Je vous propose également un maquillage pour vos évènements. Je vous joins quelques photos de mes travaux, afin de vous donner des idées ou des envies...

Je tenais à vous remercier, car à la rentrée, cela fera deux ans que le Salon existe, c'est grâce à vous, que cette aventure continue alors merci à tous mes clients... Et pour ceux qui ne sont pas encore venu me voir je vous attends avec grand plaisir pour réaliser vos plus belles envies N'hésitez pas à me contacter 06 40 07 33 19

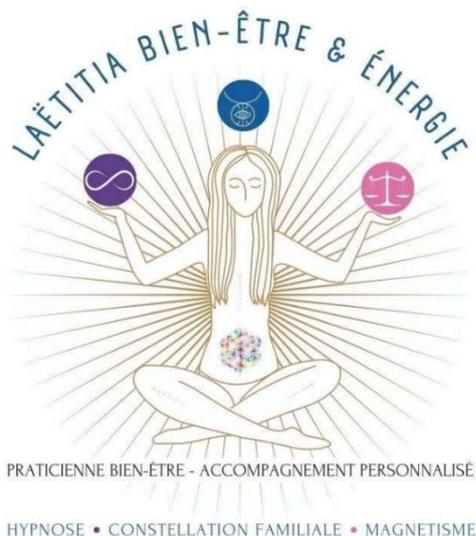
Je vous attends à mon domicile pour vous faire vivre une parenthèse magique, un instant de bien-être dans un salon privatisé rien que pour vous.

Le salon concept by B vous souhaite un très bel été 🌟☀️🌴🌊



Bastien salon concept by B
0640073319

LAËTITIA BIEN ÊTRE ET ENERGIE



Laëtitia Kuchle

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
THÉRAPIES BRÈVES & ALTERNATIVES

20 chemin de la Guittardière
38210 MORETTE

☎ 06.27.43.27.01

✉ laetitia.accompagnement@gmail.com

🌐 www.laetitia.kuchle.net

CONSTELLATION FAMILIALE
MAGNETISME-HYPNOSE

internet www.laetitia.kuchle

Lumineusement,

Laëtitia KÜCHLE »

HATHA YOGA

Une Année de Yoga Exceptionnelle : Ré-inscriptions Ouvertes pour Septembre !

HATHA YOGA

Morette

Lundi

9h15-10h15

Salle des fêtes

Sur inscription,
120€ les 10 cours,
280€ l'année

Laura 06 99 45 75 81

Les Merveilles de Laura

Chers yogis et yoginis,
Nous avons le plaisir de clore une année de yoga extraordinaire, marquée par des moments de sérénité, de progrès et de convivialité. Votre dévouement et votre enthousiasme ont rendu chaque session spéciale, créant un espace où chacun a pu évoluer à son rythme dans la paix et l'harmonie.
Les cours reprendront dès septembre prochain, et nous vous invitons à vous réinscrire dès maintenant pour continuer ce voyage vers le bien-être.
Pour les nouveaux venus, nous offrons la possibilité de participer à une séance d'essai gratuite en septembre, afin de découvrir notre approche et de rejoindre notre belle communauté.
Pour toute demande de réinscription ou d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.
Ensemble, poursuivons notre quête d'équilibre et de plénitude.
À très bientôt sur les tapis !
Namasté,
Laura

0699457581

lesmerveillesdelaura@gmail.com

LES ASSOCIATIONS DE MORETTE ET LA MUNICIPALITÉ VOUS PROPOSENT DE SE RETROUVER

LE SAMEDI 31 AOÛT 2024

APERITIF À PARTIR DE 18H30 COUR DE L'ÉCOLE REPAS ET AMBIANCE MUSICALE

MORETTE EN FÊTE

AFIN DE POUVOIR ORGANISER AU MIEUX CETTE JOURNÉE, NOUS VOUS DEMANDONS DE RÉSERVER AU PLUS TÔT VOS REPAS DU SOIR

(ATTENTION REPAS RÉSERVÉ AUX MORETTINS ET LIMITÉ À 130 PERSONNES)

PARTIE DE PÉTANQUE
STRUCTURE GONFLABLE
TIR À LA CARABINE
TIR À L'ARC
PÊCHE AUX CANARDS
EXPOSITION ARTISTES
PRÉSENCE PRODUCTEURS LOCAUX

VENTE DE PAIN CUIT AU FEU DE BOIS À PARTIR DE 11H30

BUVETTE TERRAIN DE BOULES (VENTE SANS RÉSERVATION)

COUPON RÉSERVATION REPAS: 16 €

NOM:

NOMBRE DE PERSONNES:

Petits rappels pour le bien de tous

Déchets verts : le brûlage à l'air libre est interdit !

Source d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...), le brûlage des déchets verts en ville comme à la campagne est interdit dans le département de l'Isère par arrêté préfectoral.

Un arrêté préfectoral relatif au brûlage des végétaux interdit de façon permanente aux particuliers, les incinérations de déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, en raison des nuisances d'odeurs ou de fumées, d'incendie. Ces fumées émettent des polluants dont les particules sont cancérigènes.

Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie

Nuisances sonores

Pour le respect du voisinage et la pollution sonore, vous êtes priés de respecter les horaires des arrêtés préfectoraux d'utilisation de tous les engins à moteur.

Ils sont les suivants :

En semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19h.

Les dimanches et jours fériés, seulement le matin de 10h à 12h.

Intercommunalité

SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE
COMMUNAUTÉ

Encore plus facile le tri !

aussi

Le papier c'est ici

Tous réunis dans le bac jaune
avec les emballages en plastique, métal et carton
en vrac, sans sac.

DANS LE CONTENEUR
JAUNE

PAPERS
& EMBALLAGES

Les emballages en carton, métal, plastique, les papiers, les journaux et les magazines

À partir du 1^{er} juillet

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

CITEO

L'école de musique intercommunale



Les inscriptions à l'école de musique intercommunale sont ouvertes pour la rentrée 2024-2025 !

Vous souhaitez proposer à vos enfants un apprentissage musical ou peut-être débiter vous-même ou poursuivre votre pratique musicale ?

L'école intercommunale de musique ouvre ses inscriptions pour l'année 2024-2025, à partir du mardi 18 juin.

La mission principale de l'école de musique est de permettre aux enfants du territoire d'accéder à une pratique et une culture musicale, et de soutenir le développement des pratiques musicales amateurs. De nombreux ensembles instrumentaux, vocaux, groupes, sont constitués, et proposent des projets artistiques motivants pour les élèves, amenés pour certains à se produire sur le territoire.

Les cours sont destinés à tous les âges, des enfants de 4 ans (éveil musical) jusqu'à l'âge adulte.

De nombreux instruments sont enseignés : batterie-percussions, clarinette, flûte traversière, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba, piano, guitare basse, guitare électrique, guitare classique et folk. Certains instruments peuvent être loués à l'année.

Les adultes sont admis dans les cours, sous réserve de places disponibles, dans les disciplines instrumentales enseignées à l'école et font partie des ensembles. Un cours de musique global à l'attention des ados-adultes débutants se déroule le mardi soir.

Les chœurs d'enfants accueillent les enfants de 7 à 11 ans du territoire aimant chanter, sur les 2 sites d'enseignement. Un atelier vocal pour les plus de 11 ans se déroule sur Vinay, et Polyvocal pour les ados et adultes fonctionne sur Saint-Romans.

Il est possible de s'inscrire uniquement aux chœurs d'enfants et à l'atelier vocal, pour 28€.

Chaque année, les choristes réalisent un projet artistique qui les mène sur les planches du Diapason pour un spectacle vocal.

Reprise des cours la semaine du 16 septembre 2024

Toutes les informations sur notre intercommunalité

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

Ca se passe à Morette

Notre apiculteur local **M. Massit Eric** qui aime faire partager sa passion pour les abeilles a récemment reçu chez lui les écoles Jules ferry de Voiron.

C'est une belle journée découverte qui était au programme, puisqu'après la visite des ruches de MORETTE et l'exposé d'Eric, les écoliers ont pu aussi découvrir notre mare pédagogique située sur le terrain de la famille Buisson route des Feugères.

Merci à Eric pour le temps qu'il consacre aux enfants et à la découverte de notre village.



Eric en pleine explication avec les enfants



Visite de la mare pédagogique

ETAT CIVIL



Naissance :

Gabriel RAGACHE née le 23 avril 2024 à Voiron, fils de Mme Emeline DAVID et de M. Franck RAGACHE.

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à : commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsable de publication : Franck Doriol
Ne pas jeter sur la voie publique